



Doc. 13157
23 avril 2013

Violence à l'encontre des communautés religieuses

Amendement¹ n° 20

Dans le projet de résolution, au paragraphe 11, supprimer les mots « et à subordonner sa Politique européenne de voisinage, y compris son aide financière, au degré de protection des droits de l'homme, notamment celui de la liberté de religion, ainsi qu'au niveau de sensibilisation à cette question atteints par ces pays. »

Déposé par:

GROSS Andreas, Suisse, SOC
ACKETOFT Tina, Suède, ADLE
BIEDROŃ Robert, Pologne, SOC
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
BRASSEUR Anne, Luxembourg, ADLE
GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
GUZOWSKA Iwona, Pologne, PPE/DC
HÄGG Carina, Suède, SOC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
OHLSSON Carina, Suède, SOC

1. 2013 - Deuxième partie de session

